



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des examens et concours

Division des examens et concours

DEC3

n° 005 -2026

Affaire suivie par :

Sandrine CHESNEAU-BOUVET

Tél : 02 38 79 46 18

Mél : ce.dec3@ac-orleans-tours.fr

Fait à Orléans, le 20 janvier 2026

Le recteur

Chancelier des universités

21, rue Saint-Étienne
45043 Orléans cedex 1

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 ;
Vu l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 05 septembre 2025 autorisant, au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure, session 2026, est composé comme suit :

Président :

Monsieur Cédric MONLUN, secrétaire général adjoint, directeur de l'administration générale et de l'enseignement supérieur, au rectorat d'Orléans-Tours

Membres :

Madame Angéline BOUGOT ROGER, attachée principale d'administration, secrétaire générale au collège Albert Sidoisne de Bonneval

Madame Emmanuelle FARGUES, attachée principale d'administration à l'université de Tours

Monsieur Xavier PATOUREL, personnel de direction, proviseur adjoint au lycée Pothier d'Orléans

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Jean-Philippe AGRESTI